

Compte rendu de LA CAP LOCALE N°2 du 7 juin 2012
TABLEAU D'AVANCEMENT AUX GRADES DE CONTROLEUR 1^{ère} CLASSE
ET CONTROLEUR PRINCIPAL
Année 2012

Rappel important

Chaque tableau d'avancement se fait en 2012 de façon centralisée, avec établissement d'une liste nationale unique, qui implique un niveau de coupure des agents (FF & FGP) sur cette liste identique pour tout le territoire. Le dispositif retenu va dans le sens d'une équité des conditions de promotion pour tous les agents d'un même grade, quel que soit leur lieu d'affectation.

Dans la filière gestion publique, la gestion déconcentrée de ces promotions, conduisait à une coupure qui variait de plusieurs échelons selon les départements. Dans le cadre de l'harmonisation des règles de gestion, ce dispositif du ratio promu/promouvable en vigueur dans cette filière est supprimée. En conséquence, des agents de la filière FGP proposés en 2011 peuvent ne pas avoir été promus.

Ces agents n'ont plus vocation à être proposés « en priorité » (comme cela se faisait dans les règles de gestion de la filière GP) pour une promotion en 2012.

Ces tableaux sont proposés ensuite à l'examen de la CAPN compétente qui fonctionne alors comme une commission d'avancement.

Les CAP Nationales se réuniront les 9 et 10 juillet 2012 (TA au grade de C1) et en septembre 2012 (TA au grade de CP).

Il y a plus de promouvables que de places de promus ! C'est le ministre puis la DG qui décident de plafonner le nombre de places.

Le plan de qualification ministériel détermine le volume des promotions de chaque tableau d'avancement (la **PUS= plage utile de sélection**), par un pourcentage des agents figurant sur la **plage d'appel statutaire (PAS)**.

Une fois de plus, les contraintes budgétaires excluent des collègues de la possibilité d'une « promotion ».

Ainsi, cette année, dans le Morbihan, pour l'accès au grade de Contrôleur 1ère classe, 11 agents sont écartés et pour l'accès au grade de Contrôleur principal 33 agents (dont 21 parce qu'ils n'ont pas été notés dans leur grade de sélection).

C'est d'abord du pouvoir d'achat en moins pour tous ces collègues dans un contexte de gel du point d'indice.

-Tableau d'avancement à Contrôleur 1ère classe

***Critères de sélection :**

> agents âgés de 58 ans au moins au 31 décembre de l'année du tableau et susceptibles de bénéficier d'une inscription au bénéfice de la fin de carrière

> Selon la note de la DG peuvent être promus les contrôleurs de 2ème classe ayant au moins 1 an d'ancienneté dans le 6ème échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs.

> Date pour l'appréciation des conditions statutaires :31/12/2012

Coupure « prévisionnelle » pour accéder à la P.U.S. : Contrôleur 2^{ème} classe, 8^{ème} échelon au 1/1/2011.

Pour le Morbihan, 23 agents remplissent les conditions dictées par la Direction Générale et sont donc proposés par le Directeur.

-Tableau d'avancement à Contrôleur principal

*Critères de sélection :

> agents âgés de 58 ans au moins au 31 décembre de l'année du tableau et susceptibles de bénéficier d'une inscription au bénéfice de la fin de carrière

> Selon la note de la DG peuvent être promus les contrôleurs de 1^{ère} classe ayant atteint au moins 1 an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 5 ans de services effectifs.

> Date pour l'appréciation des conditions statutaires : 31/12/2012

Coupure « prévisionnelle » pour accéder à la P.U.S. : Contrôleur 1^{ère} classe, 10^{ème} échelon au 28/11/2010.

Pour le Morbihan, 8 agents remplissent les conditions dictées par la Direction Générale et sont donc proposés par le Directeur.

Les Contrôleurs 1^{ère} classe qui seront donc promus à la suite des CAP nationales le seront avec une date d'effet au 1/1/2012 ou à la date à laquelle ils remplissent les conditions.

Les Contrôleurs principaux seront promus avec une **date d'effet au 31/12/2012.**

Les CAP locales se réuniront à nouveau avant la fin de l'année 2012 afin de préparer les tableaux d'avancement 2013.

VOTE sur les tableaux d'avancement:

CGT, CFDT et SNUI/SUD : CONTRE

Pour l'explication de vote se référer à notre déclaration liminaire.

Vos élu-e-s CGT en CAPL n°2

Stéphane GALLAIS

Christophe RISSEL

Prochaines CAPL

12 juin : appels de notation agents C

14 juin : appels de notation contrôleurs et inspecteurs